

Manuel de demande autorisation parentale



Informations générales

Une autorisation de voyage pour mineurs ou "autorisation parentale" est un document sur lequel vous, en tant que parent, donnez l'autorisation à votre enfant mineur de voyager à l'étranger. Cette autorisation écrite est recommandée si l'enfant mineur voyage seul ou en compagnie d'autres personnes que ses parents.

Vous pouvez faire établir **gratuitement** l'autorisation de voyage pour mineurs.



Comme il n'existe pas de formulaire standard pour enregistrer autorisation parentale, nous avons élaboré notre propre formulaire. Si votre commune utilise son propre formulaire, celui-ci suffira.

Sans ce document rempli, nous ne pouvons pas emmener votre fils ou votre fille au Jamboree.



Procédure

L'un des parents ou le tuteur peut demander une autorisation parentale à la municipalité. Le plus simple est que le mineur vienne également à la demande et apporte sa carte d'identité.

Certaines municipalités permettent également de faire une demande en ligne. Consultez le site web de votre municipalité.



Apporter

- Carte d'identité de la personne qui prononce l'admission.
- Si le mineur est accompagné: carte d'identité du mineur.
- Si la personne qui prononce l'admission est un tuteur: preuve de l'autorité parentale dont il est titulaire.
- Formulaire
- Nom de l'organisation: GSB – World Scout Jamboree 2023



Télécharger

- Vous devez nous fournir le document complété en l'envoyant à l'adresse suivante: [ce lien](#) avant **le 4 juin 2023**.

Et remettre

- Le document original complété doit nous être remis physiquement le infoday **21 mai 2023** ou envoyé par la poste **avant le 4 juin 2023** à "GSB - Jamboree 2023" à l'adresse : Zwijnaardsesteenweg 93, 9000 Gent. Veuillez mentionner clairement l'unité et le nom.

